

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 123

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Avenant n°1 à la convention de coopération 2015-2017 entre le Département des Bouches-du-Rhône et Pôle Emploi

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
0413317377**

PRESENTATION

Par délibération n°1, la Commission Permanente en date du 28 novembre 2014 a autorisé le Président du Département des Bouches-du-Rhône à signer la convention de coopération triennale avec Pôle Emploi pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Cette convention a été signée par les deux parties le 26 février 2015.

Le Plan Départemental d'Insertion 2014-2016 consacre une large place au partenariat avec Pôle Emploi (axe 1 « accompagner et faire accéder à l'emploi le plus grand nombre d'allocataires », orientation 1 « améliorer l'efficacité de l'accès à l'emploi » ; sous action 5 « poursuite et renforcement du partenariat avec Pôle Emploi »).

Pour rappel, la convention de coopération est rédigée en deux titres :

- **Le titre 1** est consacré au partenariat nouveau concernant la mise en œuvre de la démarche globale d'accompagnement.
Le titre 1 ne comporte pas d'incidence financière. Deux Directions de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité (DGAS) sont concernées par la mise en œuvre de ce titre, à savoir la Direction des territoires et de l'Action Sociale et la Direction de l'Insertion.
- **Le titre 2** intitulé « Missions confiées à Pôle Emploi par le Département » est consacré à la poursuite du partenariat préexistant avec la Direction de l'Insertion et s'articule autour de 2 missions :
 1. Ingénierie et expertise emploi formation par l'intervention de conseillers de Pôle Emploi dans les pôles d'insertion,
 2. Délégation de signature au titre du Contrat Unique d'Insertion (CUI).

Par le présent rapport, il est proposé d'établir un avenant à la convention initiale afin de réviser le montant de la subvention accordée au titre de l'année 2016, conformément à l'article 2.4.3 de la convention de coopération susvisée.

Le montant annuel de la subvention accordée par le Conseil Départemental est révisé de la manière suivante :

1. Mission ingénierie et d'expertise emploi

Les coûts salariaux des agents sont actualisés par Pôle emploi chaque année sur la base de la grille tarifaire nationale 1.

Pour 2016, le montant de la mission ingénierie et expertise emploi est de **464.823,00 €** correspondant à 9 Equivalents Temps Plein (ETP) au coût unitaire annuel de **51.647,00 €** (salaire moyen de base d'un conseiller hors site Pôle Emploi). Pour rappel, en 2015, le montant total était de 446.769,00 € (49.641,00 € par conseiller).

2. Mission Délégation de Signature au titre du Contrat Unique d'Insertion

Les coûts salariaux des agents sont actualisés par Pôle emploi chaque année sur la base de la grille tarifaire nationale 1.

Pour 2016 les coûts salariaux relatifs à cette mission sont de **126.839,00 €** (pour rappel en 2015 : 121.915,00 €), répartis comme suit :

- 1 ETP de conseiller en site Pôle Emploi : **55.528,00 €** (53.373 € en 2015)
- 1 ETP d'encadrant en site Pôle Emploi : **71.311,00 €** (68.542 € en 2015)

Par ailleurs, les coûts de gestion sont révisés en fonction de la réalité de l'activité liée à la volumétrie de CUI traitée par Pôle Emploi pour le compte du Conseil Départemental. Afin d'évaluer cette activité, les signataires partageront les données issues de leur suivi statistique.

Le coût pour 2016, calculé sur la base des courriers envoyés en 2015, est estimé à 11.876,70 €

**Détail des charges de gestion liées à la mission délégation de signature*

	volumétrie	Nombre moyen de timbres par courrier	coût postal unitaire	coût total
Courriers	6 710	3	0,59 €	11.876,70 €

A savoir : Ces charges de gestion n'intègrent pas les coûts indirects de mobilisation du réseau Pôle Emploi des Bouches du Rhône au titre de la mise en œuvre opérationnelle, du management et du pilotage global de la présente convention.

Le montant de la subvention annuelle au titre de l'année 2016 s'élève à 603.538,70 € (581.333,00 € au titre de l'année 2015) soit une augmentation de 22.205,70 € représentant 3,7 %.

PROPOSITIONS

Il vous est proposé de signer l'avenant n°1 à la convention de coopération 2015-2017 conclue entre le Département des Bouches-du-Rhône et Pôle Emploi.

INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable, l'action sera financée sur les crédits de paiement au titre du budget départemental 2016 sur le chapitre 017 de la manière suivante :

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
16004	1007153	Frais de gestion	Chapitre 017 Fonction 564 Article 65888	138.715,70 €
16009	1007134	Poste CEF	Chapitre 017 Fonction 564 Article 6218	464.823,00 €

Le montant de la subvention annuelle pour 2016 s'élève à **603.538,70 €**

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

Direction de l'Insertion

Service du Budget, des Conventions et des Marchés Publics

☎ : 04.13.31.73.77

Organisme : Pôle Emploi

Pôle d'Insertion : Département

Intitulé de l'action: Avenant n°1 à la convention de coopération 2015-2017 entre le Département des Bouches-du-Rhône et Pôle Emploi

Renouvellement

Programme : 16004/16009 - opération : 1007153/1007134

AVENANT N°1 à la convention de coopération 2015-2017 entre le Département des Bouches-du-Rhône et Pôle Emploi

Entre

Le Département des Bouches-du-Rhône, représenté par sa Présidente Madame Martine VASSAL autorisée à signer le présent avenant par délibération n°..... de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 27 mai 2016.

ci-après désigné **le Département**

et

POLE EMPLOI, Institution Nationale Publique, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière

Adresse : 1 à 5, avenue du Docteur Gley – 75987 Paris Cedex 20

Représentée par Monsieur, Directeur Régional de Pôle Emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, domicilié en cette qualité 34 Rue Alfred Curtel 13010 à Marseille ayant tout pouvoir à l'effet des présentes en vertu de sa qualité de Directeur Régional,

ci-après désignée **l'Organisme**,

Vu les articles L/263-1 et R.263-1 du Code de l'action sociale et des familles .

Vu la loi 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu le décret 2009-404 du 15 avril 2009 relatif au RSA ;

Vu la délibération n°1 du Conseil Départemental des Bouches-du Rhône en date du 10 avril 2014, relative à l'adoption du Programme Départemental d'Insertion (PDI) pour les années 2014-2016 ;

Vu la délibération n°2 du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 10 avril 2014, relative à l'adoption du Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) pour les années 2014-2016 ;

Vu l'accord-cadre signé entre Pôle Emploi et l'Assemblée des Départements de France le 1er avril 2014 ;

Vu la convention ETAT - POLE EMPLOI - UNEDIC 2015-2018 relative à la coordination des actions du service public de l'emploi, signée le 18 décembre 2014 ;

Vu la délibération n°1 de la Commission Permanente du 28 novembre 2014 décidant d'accorder une subvention pour la réalisation de cette action ;

Vu la convention de coopération 2015-2017 relative à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, signée entre le Conseil Départemental et Pôle emploi le 26 février 2015.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de réviser le montant de la subvention accordée pour l'année 2016 par le Conseil Départemental à Pôle Emploi, conformément à l'article 2.4.3 de la convention de coopération susvisée.

ARTICLE 2 : Montant de l'action

Le montant annuel de la subvention accordée par le Conseil Départemental est révisé de la manière suivante :

1. Mission ingénierie et d'expertise emploi

Les coûts salariaux des agents sont actualisés par Pôle emploi chaque année sur la base de la grille tarifaire nationale 1.

Pour 2016, le montant de la mission ingénierie et expertise emploi est de **464.823,00 €** correspondant à 9 Equivalents Temps Plein (ETP) au coût unitaire annuel de **51.647,00 €** (salaire moyen de base d'un conseiller hors site Pôle Emploi). Pour rappel, en 2015, le montant total était de 446.769,00 € (49.641,00 € par conseiller).

2. Mission Délégation de Signature au titre du Contrat Unique d'Insertion

Les coûts salariaux des agents sont actualisés par Pôle emploi chaque année sur la base de la grille tarifaire nationale 1.

Pour 2016 les coûts salariaux relatifs à cette mission sont de **126.839,00 €** (pour rappel en 2015 : 121.915,00 €), répartis comme suit :

- 1 ETP de conseiller en site Pôle Emploi : **55.528,00 €** (53.373 € en 2015)
- 1 ETP d'encadrant en site Pôle Emploi : **71.311,00 €** (68.542 € en 2015)

Par ailleurs, les coûts de gestion sont révisés en fonction de la réalité de l'activité liée à la volumétrie de CUI traitée par Pôle Emploi pour le compte du Conseil Départemental. Afin d'évaluer cette activité, les signataires partageront les données issues de leur suivi statistique.

Le coût pour 2016, calculé sur la base des courriers envoyés en 2015, est estimé à 11.876,70 €

**Détail des charges de gestion liées à la mission délégation de signature*

	volumétrie	Nombre moyen de timbres par courrier	coût postal unitaire	coût total
Courriers	6 710	3	0,59 €	11.876,70 €

A savoir : Ces charges de gestion n'intègrent pas les coûts indirects de mobilisation du réseau Pôle Emploi des Bouches du Rhône au titre de la mise en œuvre opérationnelle, du management et du pilotage global de la présente convention.

Le montant de la subvention annuelle au titre de l'année 2016 s'élève à 603.538,70 € (581.333,00 € au titre de l'année 2015) soit une augmentation de 22.205,70 € représentant 3,7 %.

ARTICLE 3

Les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

Date :

Signatures :

Pour Pôle Emploi

Le Directeur de l'Organisme
(avec tampon de l'organisme)

Pour le Département

La Vice-présidente du Conseil Départemental

Mme / M.....

Madame Marine PUSTORINO